(N° 224.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 16 JUILLET 1897.

Projet de loi portant modification des limites séparatives des communes de Stevoort et de Herck-Saint-Lambert (province de Limbourg) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (*), PAR M. CLÉMEST CARTUYVELS.

MESSIEURS,

Une route vicinale reliant la commune de Stevoort à la ville de Hasselt a été construite en 1896. Très utile à Stevoort, elle présente une utilité moindre pour la commune de Herck-Saint-Lambert, qu'elle traverse à quelques mètres de la ligne séparative des deux communes.

En vue de proportionner pour chacune d'elles les dépenses de construction et d'entretien de la nouvelle route à l'utilité qu'elles en retirent, cellesci ont convenu de modifier leurs limites. La commune de Herck-Saint-Lambert a cédé à celle de Stevoort tout le territoire qui s'étend entre la nouvelle route inclusivement, et la ligne séparative actuelle.

Cette cession comporte une étendue de 6 hectares 9 ares 56 centiares, sur laquelle ne s'élève aucune habitation.

Moyennant cet abandon, la commune de Herck-Saint-Lambert s'est soustraite à l'obligation de construire, et elle n'aura pas à entretenir un chemin, qui sans rien perdre de son utilité ne traversera plus son territoire; et de son côté la commune de Stevoort trouvera dans un agrandissement de terri-

⁽¹⁾ Projet de loi, nº 187.

⁽⁴⁾ La Commission était composée de MM. Delbeks, président, de Theur de Meylandt, Hambursin, de Trooz et Clément Cartuyfels.

toire et dans les centimes additionnels à percevoir sur la partie cedée, une compensation équitable de la charge qu'elle assume.

Cette convention n'a soulevé aucune opposition; après enquête faite, elle a été régulièrement approuvée par la Députation permanente et le Conseil provincial du Limbourg; au sein de la Commission elle n'a donné lieu à aucune observation.

Nous avons en co nséquence l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du projet de loi tel qu'il nous est présenté.

Le Rapporteur,
CL. CARTUYVELS.

Le Président, Aug. DELBEKE.